



## Déclaration FO n°1 au CSE Alsace Franche Comte

Les élus **FO** tiennent à apporter leur soutien à notre collègue victime d'une agression par un client.

La santé des salariés est notre priorité et nous rappelons à la direction que l'employeur doit assurer la sécurité et la santé des salariés, et prévenir les risques de violences externes. La direction doit également informer et former le personnel exposé, déclarer l'agression en accident du travail et apporter un soutien à la victime.

Force Ouvrière propose d'accompagner les salariés victimes d'agression, notamment pour effectuer les démarches légales et administratives, saisir les instances représentatives du personnel, porter plainte ou engager une action en justice.

Force Ouvrière revendique également des mesures de prévention et de protection collective, telles que l'amélioration des conditions de travail par le renforcement d'un agent de sécurité, ou encore la reconnaissance du syndrome post-traumatique comme maladie professionnelle.

**FO** sera toujours à vos côtés pour défendre vos intérêts et vos emplois.